



## **ASSEMBLEE GENERALE ASSOCIATION / MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022**

**- JONXION 1, MEROUX -**

### **Procès-Verbal**

#### **Assistaient à l'Assemblée Générale :**

- Mme DUFAY, Présidente de l'Association, Présidente du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
- M. LESLIE, Secrétaire Général de l'Association

#### **Conseil Régional Grand Est**

- M. PHILIPPS, Vice-Président chargé des transports et mobilités durables
- M. LADDI, Direction générale des mobilités

#### **Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté**

- M. MOYNAC, Directeur général adjoint
- M. VAN DE KRAATS, Conseiller au Cabinet de la Présidente

#### **CCI Bourgogne-Franche-Comté**

- M. ALBIZATI, Vice-Président

#### **Dijon Métropole**

- Mme MARTIN-GENDRE, Conseillère métropolitaine
- M. CHALUMEAU, Territoire et projets

#### **Mulhouse Alsace Agglomération**

- M. CHAUVY, Directeur des grandes infrastructures de transport

#### **Communauté d'Agglomération d'Epinal**

- M. NARDIN, Conseiller communautaire chargé des mobilités
- M. PEIGNARD, Directeur des mobilités

#### **Le Grand Belfort**

- M. GUYOD, Vice-Président transports, voiries et accessibilité intercommunale
- M. CUISSON, Directeur général des services techniques

#### **Pays de Montbéliard Agglomération**

- M. CHARLET, Vice-Président en charge des mobilités

#### **Grand Besançon Métropole**

- Mme ZEHAF, Vice-Présidente transports, mobilités et stationnement
- M. BARIOULET, Directeur stratégie et territoires

#### **CCI Alsace Eurométropole**

- Mme BONNET, Membre élue
- M. HELL, Chargé de mission

#### **République et Canton du Jura**

- M. ASSEO, Délégué aux transports

#### **Canton de Berne**

- M. AEBI, Chef de l'Office des transports publics et de la coordination des transports

#### **Ville de Porrentruy**

- M. VOIROL, Maire

#### **Membres associés**

- M. HEBERLE, Assistant parlementaire de Fabienne KELLER, Députée européenne
- M. RAZE

## **Cabinet Hans & Associés Audit et Révision**

- M. SEIGNOLE, Expert Comptable Associé

### **Excusés, mandats reçus :**

Ville de Blotzheim  
République et Canton de Neuchâtel  
Canton de Soleure  
Canton de Vaud

### **Excusés :**

Ville de Chenove  
Canton de Bâle Ville  
Ville de Zurich  
Ville de Delémont  
Land de Bade-Wurtemberg  
Ville de Karlsruhe

---

Le quorum étant atteint, **Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence à cette Assemblée Générale qui se tient en présentiel pour la première fois depuis trois ans.

### **1. Rapport moral 2021**

**Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** observe que cette Assemblée Générale ordinaire se déroule dans un contexte extraordinaire pour les missions qui sont celles de l'Association. D'une part, nous attendons la décision imminente du Conseil d'orientation des infrastructures sur le calendrier de réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de la branche Est. Si celui-ci repousse le chantier au-delà de 2030, l'existence même de l'Association est mise en question. D'autre part, si le COI confirme l'engagement du projet, l'Association se trouve néanmoins confrontée à des enjeux de financement car les réserves seront bientôt épuisées malgré le doublement de la cotisation des régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté en 2021. Ces enjeux affectent également les acteurs publics et privés qui subissent actuellement des augmentations importantes de leurs coûts de fonctionnement, ce qui impacte fortement l'exercice de leurs missions, y compris la mise en œuvre des grands projets d'investissement.

En même temps, on constate que le soutien de l'Europe pour la 2<sup>ème</sup> phase de la branche Est reste constant et son positionnement clé dans le réseau transeuropéen de transport sera renforcé par la prochaine fusion des corridors Mer du Nord Méditerranée et Rhin-Alpin au sein de ce réseau. Sur le plan des services, la reprise très forte du trafic ferroviaire souligne l'importance de rester étroitement impliquée dans les questions relatives à la desserte ferroviaire.

Dans ce contexte, la question à traiter à l'occasion de cette Assemblée Générale est l'utilisation qui pourrait être faite de la réelle expertise ferroviaire acquise par l'Association au fil des années. Les adhérents sont ainsi appelés à se prononcer sur les suites à donner à l'action de l'Association.

### **2. Rapport d'activités 2021**

**Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** donne la parole à Monsieur LESLIE pour présenter le rapport d'activités de l'Association pour l'année 2021.

**Monsieur LESLIE** rappelle que l'année 2021 a été mise à profit pour élaborer un dossier très détaillé sur la 2<sup>ème</sup> phase de la branche Est pour les besoins de la nouvelle analyse du projet par le Conseil d'orientation des infrastructures. Les connaissances de l'Association sur les composants et enjeux du projet sont très denses en conséquence. L'évolution de la crise sanitaire a nécessité un suivi continu des fréquentes modifications du plan de transport du TGV Rhin-Rhône, et l'Association a produit et diffusé des analyses à cet effet tout au long de l'année. Pour approfondir ses actions en faveur de l'amélioration de la desserte du TGV Rhin-Rhône, l'Association a mis en place un groupe de travail qui a rassemblé non seulement des adhérents mais aussi des représentants des secteurs économiques, touristiques, universitaires et associatifs. Enfin, l'Association a développé un nouvel outil de communication à destination des adhérents intitulé « Trans Europe Infos » dont huit numéros ont été diffusés en 2021.

### **3. Approbation des comptes 2021**

**Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** donne la parole à Monsieur ALBIZATI en sa qualité de Trésorier de l'Association pour présenter le résultat comptable de l'exercice 2021.

**Monsieur ALBIZATI** présente les principaux éléments du rapport de gestion de l'Association pour 2021. Les cotisations sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent en raison de la contribution exceptionnelle des Régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est pour donner les moyens nécessaires à l'Association de poursuivre ses actions en 2021. Le montant total des produits atteint 104 265 euros et les charges s'élèvent à 141 144 euros. En conséquence, le déficit de l'année s'élève à 36 621 euros, à comparer avec un déficit de 72 114 euros en 2020. Monsieur ALBIZATI propose d'affecter ce résultat en report à nouveau débiteur. A la fin de l'année 2021 les réserves de l'Association totalisaient 44 004 euros.

**Monsieur SEIGNOLE**, Commissaire aux Comptes, présente le rapport général qui certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des règles comptables français, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'Association à la fin de l'exercice.

Après la présentation du rapport du Commissaire aux Comptes les comptes de l'exercice et le rapport de gestion 2021 sont approuvés à l'unanimité.

### **4. Désignation d'un Commissaire aux comptes et d'un suppléant**

Sur proposition de Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat du Commissaire aux comptes, Hans & Associés Audit et Révision - 21B rue Aristide Briand - 90300 OFFEMONT, et de son suppléant Monsieur Emmanuel SEIGNOLE, pour une durée de six ans.

### **5. Adoption du budget prévisionnel 2022**

**Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** donne la parole à Monsieur ALBIZATI en sa qualité de Trésorier de l'Association pour présenter le budget prévisionnel pour l'exercice 2022.

**Monsieur ALBIZATI** explique que le budget prévisionnel pour 2022 ne prévoit pas de hausse des subventions d'exploitation, qui retrouvent ainsi leur niveau de l'exercice 2020. Les charges de l'Association sont en baisse par rapport à l'année précédente par suite d'un

licenciement pour motif économique. Ainsi, le budget prévisionnel fait ressortir un déficit d'environ 36 000 euros à la fin de l'exercice 2022, avec des réserves estimées à 11 000 euros à cette date. Monsieur ALBIZATI note en conclusion que l'épuisement des réserves par l'insuffisance des recettes relatives aux charges rendra nécessaire une évolution du cadre organisationnel de l'Association en 2023.

A la suite de cette présentation le budget prévisionnel 2022 est adopté à l'unanimité.

## **6. Nouvelle analyse de la 2<sup>ème</sup> phase de la branche Est par le COI**

**Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** donne la parole à Monsieur LESLIE pour apporter des informations sur la nouvelle analyse de la 2<sup>ème</sup> phase de la branche Est par le COI.

**Monsieur LESLIE** informe les participants que le COI a été missionné par le ministre des Transports le 7 octobre 2022 pour proposer deux scénarios de programmation des investissements dans les infrastructures de transport portant sur les années 2023-2032. Le premier scénario doit être basé sur le cadrage financier et les priorités donnés par le gouvernement ; le deuxième scénario complètera ce premier scénario avec des projets jugés les plus pertinents par le COI. Un rapport à ce sujet est attendu courant décembre. L'actualisation des études socio-économiques de la 2<sup>ème</sup> phase de la branche Est, sur laquelle le COI doit s'appuyer dans le cadre de cette mission, est en cours, mais les résultats ne seront connus qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Ceci pose un problème évident de calendrier et des clarifications sont attendues de la part du COI à ce sujet.

Compte tenu des enjeux pour le projet de la 2<sup>ème</sup> phase, **Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** informe les participants que les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est se sont accordées sur la nécessité pour l'Association de se faire accompagner dans le suivi de ces études par un bureau conseil spécialisé dans l'économie des transports. L'Association ne disposant pas des ressources nécessaires, il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver la majoration de la cotisation des deux Régions de 40 000 euros (20 000 euros par Région) en 2022 afin de permettre à l'Association de contracter des prestations de service à cet effet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

## **7. Desserte du TGV Rhin-Rhône**

**Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** informe les participants que la desserte du TGV Rhin-Rhône en 2023 sera sensiblement la même qu'en 2022, avec quelques légères améliorations. Elle donne la parole à Monsieur LESLIE pour apporter des précisions.

**Monsieur LESLIE** confirme que ces améliorations concernent le départ plus tardif du dernier TGV Lyria de Zurich à destination de Paris, ce qui bénéficiera également à la clientèle mulhousienne et nord-franc-comtoise, et la desserte symétrique de Beaune et de Chalon-sur-Saône sur l'axe Nord-Sud. Il rappelle que l'ouverture à la concurrence sur les lignes à grande vitesse françaises est désormais une réalité avec l'arrivée de Trenitalia sur l'axe Paris-Lyon-Milan. L'Association est en contact avec les opérateurs qui ont signalé leur intention de lancer des services en concurrence avec la SNCF.

En réponse à une question de **Madame ZEHAF**, Monsieur LESLIE confirme que le TGV Mulhouse-Roissy-Lille passant par la LGV Rhin-Rhône reste suspendue mais il n'est pas considéré comme étant supprimée par la SNCF à ce jour. Lors d'une réunion du groupe de

travail sur la desserte du TGV Rhin-Rhône, la SNCF a fait part du très faible taux de remplissage de ce TGV lorsqu'il était en circulation. **Madame MARTIN-GENDRE** souligne l'importance de ce service pour capter les flux touristiques depuis l'aéroport Charles de Gaulle et note la mobilisation du Président de Dijon Métropole pour restaurer le service. Monsieur LESLIE soutient que l'argumentaire pour ce TGV devrait également prendre en compte le potentiel d'optimisation des correspondances à Marne-la-Vallée avec les TGV intersecteurs à destination de Rennes, Nantes et Bordeaux, ainsi que les correspondances à Lille avec l'Eurostar et Thalys vers le Royaume-Uni, la Belgique et les Pays-Bas.

## **8. Politique européenne des transports**

**Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** donne la parole à Monsieur LESLIE pour présenter les nouveautés en ce qui concerne la politique européenne des transports.

**Monsieur LESLIE** informe les participants que la 2<sup>ème</sup> phase de la branche Est est bien incluse dans la révision de la réglementation du Réseau transeuropéen de transport proposé par la Commission européenne, mais que les branches Ouest et Sud en sont exclues, comme c'est le cas pour tous les projets avec une date théorique de réalisation au-delà de 2050. En attendant l'adoption de cette nouvelle réglementation à la fin 2023, le plan de travail du corridor Mer du Nord Méditerranée continue d'encadrer la mise en œuvre de la liste des projets dont la LGV Rhin-Rhône fait partie.

## **9. Evolution de l'Association**

**Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** rappelle qu'elle avait lancé une réflexion lors de la dernière Assemblée Générale sur l'opportunité pour l'Association de renouveler l'approche au niveau de l'attractivité qui avait été portée en son temps par le réseau métropolitain entre Strasbourg et Dijon, et qui avait produit des avancées pour le territoire. Comme annoncé en ouverture de l'Assemblée Générale, l'Association doit chercher d'autres sujets pour pérenniser son action, et il sera dommage de pas utiliser toute l'expertise acquise au fil des années. Elle demande à Monsieur LESLIE de présenter les résultats de la réflexion menée à ce sujet avec les adhérents au cours de l'année 2022, ainsi que la feuille de route proposée pour l'Association.

**Monsieur LESLIE** indique que les échanges avec les adhérents font ressortir un consensus que l'action de l'Association devrait concerner prioritairement la question de l'accessibilité ferroviaire de l'espace Rhin-Rhône, et éventuellement d'autres domaines en lien avec la mobilité ferroviaire comme le tourisme d'affaires et de loisirs. La feuille de route proposée consiste ainsi à développer des projets et études sur des thématiques spécifiques qui seraient financés par des participations supplémentaires de la part des adhérents et aussi des non-adhérents. Des financements européens complémentaires pourraient venir en soutien de ces projets, dont Monsieur LESLIE donne des exemples à titre indicatif.

**Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** ouvre les échanges sur les orientations et la feuille de route proposées.

**Madame ZEHAF** observe qu'il pourrait y avoir une convergence de cette approche avec certains sujets qui sont importants pour Grand Besançon Métropole comme les liaisons transfrontalières qui permettent de rejoindre la Suisse.

**Monsieur PHILIPPS** souligne l'importance d'obtenir suffisamment de commandes pour abonder le budget de l'Association. Les liens établis entre les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté à travers l'Association pourraient être développés encore sur

des questions comme le fret ferroviaire où il y a des manques considérables à combler. En réponse à une question de **Monsieur LADDI**, Monsieur LESLIE confirme que le budget additionnel recherché pour l'Association par cette approche doit être supérieur au déficit budgétaire prévu.

**Monsieur NARDIN** insiste sur l'importance de la liaison Nancy-Epinal-Belfort ainsi que sa prolongation à la gare TGV. Ce projet avance et l'Association a un rôle majeur à jouer dans son aboutissement.

**Madame BONNET** tire l'attention sur le potentiel alourdissement des procédures administratives que l'approche proposée pourrait occasionner. En réponse à une question de **Monsieur HELL**, Monsieur LESLIE confirme que les statuts de l'Association l'autorise à recevoir des recettes provenant de plusieurs sources.

**Monsieur CHARLET** soutient qu'une approche en mode projet pourrait apporter des bénéfices aux collectivités qui travaillent souvent dans le temps long avec des démarches plus lourdes, ce qui rend difficile l'engagement d'études de faisabilité et autres projets de moindre envergure qui leur seraient pourtant d'un grand intérêt. La question pour l'Association est de décider dans quel écosystème elle se positionne pour tirer le meilleur profit de son expertise.

**Monsieur AEBI** explique que le sujet principal pour le Canton de Berne concerne les relations depuis la France vers le plateau suisse et notamment l'absence de correspondances performantes à Bâle.

**Monsieur ASSEO** estime qu'il est pertinent de chercher de nouvelles sources de revenus, mais cette approche doit être cohérente avec le cœur de mission de l'Association. L'Association pourra regrouper des partenaires autour des études mais il faudra éviter de se trouver en concurrence avec les bureaux d'études et le chemin sera ainsi assez étroit. Il est important de continuer de travailler sur le sujet central de la densité de l'offre sur l'axe Rhin-Rhône et les réseaux voisins, indépendamment de la question de la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de la branche Est.

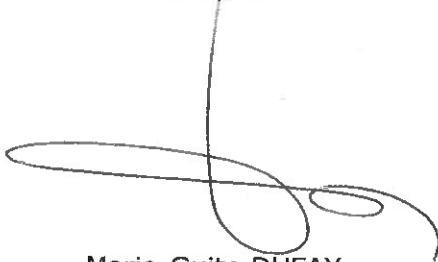
**Monsieur MOYNAC** considère que la stratégie proposée peut être à la fois défensive par réaction aux enjeux des services sur l'axe et offensive en lien avec les opportunités créées par les financements européens comme Interreg et le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Ces opportunités s'étendent également à d'autres liaisons dans le périmètre Rhin-Rhône, comme la liaison Dijon-Lausanne qui présente des potentiels mais aussi des risques.

**Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** conclut le débat en notant l'accord des adhérents pour mettre en marche la feuille de route proposée pour ouvrir un nouveau chemin pour l'Association, tout en continuant de traiter les sujets essentiels.

## **10. Clôture de l'Assemblée Générale**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15h20. En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Madame la Présidente de l'Association, Marie-Guite DUFAY, et Monsieur le Secrétaire Général de l'Association, Paul LESLIE en tant que secrétaire de séance.

La Présidente



Marie-Guite DUFAY

Le Secrétaire Général



Paul LESLIE